

REUNION BE PHYSIQUE

SAMEDI 27 ET DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joëlle, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, MENTRE Loic, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, MASSIAS Laurent, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane, YSERN Gilbert
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne-Charlotte

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou le Trésorier Général, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Présentation des dispositifs Paris 2024	1
2. Présentation du cabinet YSERN : point d'étape	2
3. Contrat de délégation	2
4. Fonctionnement des commissions	2
5. Plan de relance	3
6. Droits d'organisation	4

1. Présentation des dispositifs Paris 2024

Dans le cadre du dispositif Paris 2024, une présentation des différents projets menés par la F.F.TRI. a été faite. Le pôle Développement a notamment été actif sur deux aspects :

- élargissement des modes de pratique avec le projet "*Triathlon Immersive Room*" (pratique sur home-trainer et tapis de course, par le biais d'un dispositif connecté et mobile, permettant une activité physique nouvelle) ;
- l'impact des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 avec le projet "*Héritage 2024*" (dispositif pédagogique, notamment à destination des plus jeunes, permettant de transmettre de manière ludique et immersive des connaissances sur l'histoire des Jeux Olympiques et Paralympiques).

2. Présentation du cabinet YSERN : point d'étape

Monsieur Gilbert YSERN, président du cabinet YSERN, présente un point intermédiaire des travaux menés à la suite de la mission commandée par la F.F.TRI. :

- Identifier et hiérarchiser, en lien avec le BE, les priorités du Projet Fédéral
- Recommander une organisation et une méthode pour le pilotage des chantiers ainsi identifiés (calendrier, RH, budget ...)

Des échanges ont notamment porté sur :

- le fonctionnement fédéral actuel (retour d'expériences et observations extérieures)
- la nécessité de prioriser les actions à mener et de les formaliser dans une feuille de route
- l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la fédération
- les grands enjeux de l'olympiade 2022/2024
- les relations entre la fédération et ses acteurs

3. Contrat de délégation

Dans le cadre du renouvellement de la délégation des disciplines enchainées obtenue par la Fédération française de triathlon, le Ministère chargé des sports a sollicité de la part de la fédération la production d'un document synthétique relatif à la stratégie fédérale pour la promotion de cinq thématiques : la gouvernance, l'intégrité, l'éthique, le développement durable et la formation.

Ce document, nouveauté de l'olympiade 2022/2024, a été construit sur la base de trois documents socles : le projet politique, le projet de performance fédéral et les cinq orientations du Ministère chargé des sports.

En collaboration avec la direction générale, la direction technique nationale et d'autres acteurs fédéraux, la F.F.TRI. a produit un document de synthèse construit autour de trois axes :

- AXE 1 - Une fédération à l'écoute de ses acteurs : transparence, dynamique de proximité et de services
- AXE 2 : Une fédération exemplaire et influente dans son développement et l'innovation : protection des valeurs du sport et engagement dans les grands enjeux sociétaux
- AXE 3 - Une fédération ambitieuse : maintenir et développer un niveau de performance élevé

4. Fonctionnement des commissions

Le BE s'est prononcé sur la modification des textes régissant le fonctionnement des commissions, et notamment celui relatif au fonctionnement de la Commission des épreuves nationales :

Texte actuel	Texte modifié par le BE
<p>5.3. Commission des Epreuves Nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Valider le calendrier des Épreuves Nationales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer les cahiers techniques et la 	<p>5.3. Commission des Epreuves Nationales</p> <ul style="list-style-type: none"> ● <u>Proposer au BE pour validation</u> le calendrier des Épreuves Nationales :

<p>procédure de dépôt des candidatures aux Épreuves Nationales.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Évaluer les candidatures, choisir les dates définitives et les sites retenus. ○ Rechercher et prospector les sites et organisateurs susceptibles d'accueillir une Épreuve Nationale. ○ Définir les formules et distances de course retenues pour les Championnats de France des Clubs de D1 et D2 (Triathlon et Duathlon) et en informer les clubs concernés 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer les cahiers techniques et la procédure de dépôt des candidatures aux Épreuves Nationales. ○ Évaluer les candidatures, <u>proposer</u> les dates définitives et les sites. ○ Rechercher et prospector les sites et organisateurs susceptibles d'accueillir une Épreuve Nationale. ○ <u>Proposer au BE</u> les formules et distances de course retenues pour les Championnats de France des Clubs de D1 et D2 (Triathlon et Duathlon) et en informer les clubs concernés
--	--

Le BE a validé cette modification de texte à l'unanimité.

5. Plan de relance

Le plan de relance fédéral a été validé par le CA du mois de juin 2021 et modifié à la marge par celui de septembre 2021.

Lors d'un BE de réflexion, il a été précisé qu'il était difficile de mettre en oeuvre les points 3°), 7°) et 8°) :

3°) 80 000 € : fonds de soutien aux clubs et organisateurs en difficulté (critères d'éligibilité à préciser, dont l'obligation d'avoir effectué des demandes d'aides auprès des dispositifs existants - ANS, fonds de solidarité, activité partielle...)

7°) 20 000 € : crédit formation pour les clubs et CoDep ayant un soutien emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)

8°) 40 000 € : aide à l'emploi pour les clubs et CoDep bénéficiant d'une subvention emploi ANS (géré par un groupe de travail, critères à définir)

Pour répondre à cette problématique, le BE décide de proposer au CA de fusionner les points 3, 7 et 8 (soit 140 000 € du plan de relance) et de rembourser au prorata la part fédérale des droits d'affiliation 2021 des clubs réaffiliés pour la saison 2022 au plus tard le 15 décembre 2021.

Le BE décide également d'ajouter 60 000 € de fonds propres à cette enveloppe fusionnée, ce qui élèverait ces aides financières à 200 000 €.

Cette enveloppe sera également complétée avec le reliquat des sommes non consommées sur les enveloppes dédiées aux point "4°) 10 séances santé" et "6°) capsules vidéo" du plan de relance.

Cette proposition sera présentée au CA du mercredi 15 décembre 2021.

6. Droits d'organisation

Le BE a entamé une réflexion sur les droits d'organisation, avec notamment une volonté de s'adresser à tous les clubs et tous les organisateurs.

Le BE souhaite :

- construire une relation gagnant / gagnant entre les organisateurs et la fédération au sens large
 - En deux ans, arriver à la gratuité des droits de licence manifestation pour les organisateurs (part fédérale).
 - Mise en place d'un remboursement de 50% des droits d'organisation payés en 2022 (car l'AG a déjà voté les droits d'affiliation 2022)
 - Lors de l'AG d'avril 2022, voter les coûts 2023 à 0€ pour les droits d'organisation (part fédérale)

- mettre en place une relation spécifique avec les "grands organisateurs"
 - Pour les "grands organisateurs" (> à 1500 concurrents sur l'organisation, seuil à ajuster), proposition de mise en place d'une convention tripartite de gré à gré FFTRI, organisateur, Ligue
 - Services et aménagements qui pourraient être négociés :
 - Communication ?
publicité gratuite dans le calendrier fédéral ?
service de com dédié à définir (envoi d'une newsletter ?...)
...
 - Financier ?
éventuel intéressement pour l'organisateur sur les produits fédéraux et régionaux?
...
 - Arbitrage ?
 - Utilisation du pass compétition en ligne non négociable

Ces sujets seront présentés et discutés avec le Conseil d'Administration du 15/12/2021.

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général